

CAP. CI.

Acte pour amender de nouveau l'acte pour venir en aide à ceux qui ont souffert par les incendies à Québec.

[10 Août, 1850.]

CAP. CII.

Acte pour amender l'Acte qui autorise les commissaires des chemins à barrières de Québec, à acquérir le Pont Dorchester et à faire certains chemins.

[10 Août, 1850.]

CAP. CIII.

Acte pour autoriser l'échange des débentures d'un certain chemin à barrières, contre d'autres de la même valeur totale, mais respectivement émises pour de moindres sommes.

[10 Août, 1850.]

CAP. CIV.

Acte pour transférer au conseil municipal de la municipalité de la ville des Trois-Rivières, l'administration de la commune de la même ville, et pour d'autres objets.

[24 Juillet, 1850.]

CAP. CV.

Acte pour pourvoir plus amplement à l'incorporation du village de St. Hyacinthe.

[10 Août, 1850.]

CAP. CVI.

Acte pour placer le chemin à barrières de Longueuil et Chambly sous le contrôle des Commissaires des travaux publics.

[10 Août, 1850.]

CAP. CVII.

Acte pour autoriser les habitants occupant des terres et tenant feu et lieu dans les nouveaux établissements sur les rives du Saguenay, formant la seconde division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres objets.

[24 Juillet, 1850.]

CAP. CVIII.

Acte pour diviser le comté de Huntingdon en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres.

[24 Juillet, 1850.]

CAP. CIX.

Acte pour expliquer et amender l'acte qui divise le comté de Rimouski en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres.

[10 Août, 1850.]

CAP. CX.

Acte pour remédier à une erreur dans l'acte qui divise le comté de Berthier en deux municipalités.

[24 Juillet, 1850.]

CAP. CXI.

Acte pour prolonger la période de temps fixée pour élire des commissaires en vertu de l'acte qui pourvoit à l'amélioration de la rivière Duchêne.

[24 Juillet, 1850.]